

Négoce pétrolier et opérations

25 - 29 avril 2022 - Abidjan, Côte d'Ivoire

Cette formation de CITAC a pour but d'examiner de façon approfondie les marchés du négoce du pétrole et des produits pétroliers ainsi qu'une mise au point des différentes opérations, comprenant le transport maritime.

La formation couvrira les sujets suivants :

- ◆ **La fixation de prix dans les marchés pétroliers**
 - Référence et différentiels
 - Emetteurs des prix et preneurs de prix
- ◆ **Le négoce du pétrole**
 - Les acteurs du marché
 - Les contrats pétroliers et clauses
 - La qualité des produits
 - La négociation d'une transaction
- ◆ **Les fondamentaux**
 - Structure de l'industrie
 - Réserves et approvisionnement
 - Demande
 - Facteurs qui influencent la demande
 - Géographie de la demande
- ◆ **L'industrie du raffinage**
 - Aspects économiques du raffinage
- ◆ **Le processus opérationnel**
 - Les documents
 - Obligations et droits
 - Lettre de crédit
 - Lettre de garantie
 - L'inspection des navires
 - Points de désaccord
 - Rupture
 - Résolution des litiges
- ◆ **Les marchés du transport maritime**
 - Les éléments-clé
 - L'affrètement
 - Le coût du fret et le barème worldscale
 - Inspections et immatriculation
 - Les taux AFRA et surestarries



A qui s'adresse cette formation ?

- ◆ Nouveaux arrivants sur le marché en aval
- ◆ Régulateurs d'énergie des gouvernements
- ◆ Personnel des opérations de négoce
- ◆ Les institutions financières impliquées dans le financement des cargaisons et des stocks
- ◆ Tradeurs
- ◆ Les acheteurs d'énergie
- ◆ Les sociétés de distribution
- ◆ Importateurs et exportateurs de produits pétroliers

Votre instructeur :

Christopher Heilpern
Consultant Affaires & Formations

[Télécharger de plus amples informations sur votre instructeur](#)



Négoce pétrolier et opérations

25 - 29 avril 2022 - Abidjan, Côte d'Ivoire

Formulaire d'inscription

Détails du participant

Nom : _____ (M./Mme/Melle)

Prénom : _____

Titre: _____

Société: _____

Adresse: _____

E-mail: _____

N° VAT _____

Telephone: _____ Mobile: _____

Mode de Paiement

Carte de Crédit

Si vous souhaitez payer par carte de crédit, nous vous transmettrons un lien vers un payment sécurisé avec la facture correspondante.

Paiement par Virement Bancaire

Si vous souhaitez payer par virement bancaire, CITAC émettra une facture avec les coordonnées bancaires.

Conditions de paiement et d'annulation

Les délégués doivent payer au moins 30% des frais de cours au moins 30 jours avant le début du cours pour garantir leur place. Ce paiement de réservation peut être effectué par carte de crédit (personnelle ou entreprise) sans frais supplémentaires. Les frais d'inscription à un cours doivent être payés en totalité avant la date de début du cours. CITAC Africa Ltd a le droit de refuser la participation à un délégué dont les frais de cours ne seraient pas payés avant la date du début du cours. Les demandes d'annulation ou de transfert doivent être faites par écrit (courrier électronique, lettre ou fax) et parvenir à CITAC Africa Ltd 30 jours avant la date de début du cours. Un remboursement complet moins des frais d'administration de 100 ₣ sera alors accordé. Les délégués qui annulent leur inscription moins de 30 jours avant le début du cours ou qui n'y assistent pas sont tenus de payer l'intégralité des frais d'inscription et aucun remboursement ne sera accordé. Il n'y aura pas de frais supplémentaires si un délégué de remplacement est désigné et si l'enregistrement respecte les conditions ci-dessus. CITAC Africa Ltd a le droit d'annuler le déroulement d'un cours après l'acceptation des nominations. Dans ce cas, le frais du cours payés seront remboursés et la responsabilité de CITAC Africa Ltd sera limitée à la valeur des frais de cours payés.

Formations de CITAC - Informations importantes relatives au COVID-19:

Annulation et/ou modification :

- CITAC suit de près les développements internationaux et locaux relatifs à la pandémie et communiquera régulièrement avec les participants.
- CITAC recommande aux participants d'avoir une assurance voyage complète au cas où les restrictions COVID-19 obligeraient CITAC à annuler la formation. CITAC ne sera pas responsable des frais de voyage et des frais d'annulation de voyage.
- Si un participant doit annuler pour cause de restrictions COVID-19, CITAC conservera le montant payé par le participant comme un avoir pour un autre cours ou, sur demande, remboursera le montant payé. Veuillez contacter : info@citac.com.

Conditions pour voyager la Côte d'Ivoire :

- Pour les voyageurs à destination de la Côte d'Ivoire présentant la preuve d'une vaccination complète, le test PCR n'est plus exigé comme document sanitaire de voyage.
- Pour les voyageurs non ou incomplètement vaccinés à destination de la Côte d'Ivoire, la preuve d'un test PCR négatif est exigé comme document sanitaire de voyage.
- les voyageurs au départ, à l'arrivée et en transit en Côte d'Ivoire seront désormais soumis, en plus des mesures sanitaires liées à la COVID-19, au renseignement d'un formulaire de Déclaration de Déplacement par Voie Aérienne (DDVA). Ce formulaire est disponible en ligne, via l'adresse : <https://deplacement-aerien.gouv.ci>
- Veuillez prendre connaissance des informations supplémentaires sur : [Conditions d'entrée sur le territoire](#)

J'accepte les conditions de paiement et annulation. J'ai lu [la politique de confidentialité de CITAC](#)

Signature: _____

Date: _____